

Conférence internationale

Aidez-moi à exister

Colloque international sur l'état civil en Afrique. L'exemple du Burkina Faso

Ouagadougou, le 28 juin 2010

«BRAVO! et la collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso. perspectives pour l'avenir»

Evelina MARTELLI

Le thème de l'état civil suscite depuis ces dernières années un intérêt croissant. La prise de conscience grandit de l'importance qu'il revêt pour les statistiques économiques, sanitaires, pour la planification, pour l'exercice de la citoyenneté, ainsi que pour la sécurité de l'Etat. Pour les individus, l'enregistrement des naissances est tout aussi important : sans identité légale l'individu est exclu des droits et exposé à de multiples abus, dont sont malheureusement trop souvent victimes tant d'enfants exposés au travail précoce, à la traite des êtres humains, à l'enrôlement dans les groupes armés ou privés de l'école et de soins appropriés.

Pour un grand nombre d'Etats, une gestion efficace de l'état civil est un cap difficile à franchir, si bien que l'on estime qu'à l'échelle mondiale, un tiers des naissances ne sont pas enregistrées.

Le gouvernement du Burkina Faso a entrepris depuis quelques années un processus de modernisation et d'amélioration de l'état civil et a programmé en 2009 une campagne destinée plus particulièrement aux enfants, afin de protéger tout spécialement leur faiblesse et leur vulnérabilité. Les premiers projets prévoyaient la gratuité des procédures pour les enfants jusqu'à l'âge de 10 ans, et la réduction des coûts de cinquante pour cent pour les enfants entre 10 et 18 ans.

La Communauté de Sant'Egidio qui s'occupe depuis plusieurs années à travers le programme BRAVO ! de l'enregistrement des naissances surtout au profit des enfants les plus vulnérables et plus exposés aux abus, a commencé sa collaboration avec le gouvernement du Burkina Faso en 2008, dans le but d'accompagner cet important effort du gouvernement.

Pour nous, de Sant'Egidio, la collaboration et la synergie entre des entités différentes est fondamentale. En effet, c'est à travers la coopération que l'on parvient à dépasser des situations critiques, en affrontant des problèmes qui, considérés sous un seul angle, nous auraient échappé.

C'est une méthode qui s'est révélée particulièrement efficace au Burkina Faso. Ici, nous avons étudié les causes de l'absence d'enregistrement de près d'un tiers de la population du pays, ce qui a permis de mettre en évidence que l'extrême urgence consistait à combler l'absence d'enregistrement d'une grande partie de la population. C'est pourquoi, il nous a semblé nécessaire de mettre en place une procédure extraordinaire pour garantir de manière rapide et efficace l'enregistrement de la grande majorité de la population.

Pour ce faire, il était nécessaire de rendre les procédures d'enregistrement tardif gratuites en simplifiant les démarches et en réduisant les distances et les délais.

Pour la campagne d'enregistrement massif des naissances, on a choisi de réaliser une procédure spéciale, sans pour autant modifier les lois.

Cette procédure, initialement prévue pour les mineurs, a été étendue aux personnes majeures, et a permis de réaliser la grande campagne d'enregistrement des naissances.

La procédure spéciale répond aux aspects les plus critiques du système :

- En premier, la distance des centres d'état civil des lieux d'habitation des personnes : ce sont les officiers de l'état civil et les membres du tribunal qui forment des équipes mixtes et qui tiennent des audiences foraines dans chaque village et secteur urbain. Les distances sont annulées puisque ce sont les services de l'Etat qui se rapprochent des citoyens.
- Un autre aspect critique sont les coûts de l'enregistrement tardif : la procédure a été rendue gratuite, pour toute la durée de l'opération, pour tous, tant les enfants que les adultes. Sans aucun coût, on peut obtenir la sentence du juge et la délivrance de la copie intégrale de l'acte de naissance.

Les équipes mixtes composées d'officiers de l'état civil et de membres du tribunal permettent de faire simultanément des opérations qui autrement dureraient plusieurs jours, pour transmettre toute la documentation de l'état civil au tribunal. Ainsi, pour les citoyens, il est possible d'effectuer toutes les procédures en se présentant deux fois seulement devant les équipes mixtes, et l'état économise l'énergie que devrait déployer le personnel pour transmettre les données et rouvrir les dossiers des personnes demandant des papiers d'identité.

Les équipes mixtes ont rempli une autre tâche fondamentale :

elles ont rapproché l'Etat et l'administration des citoyens.

Beaucoup, surtout dans les villages, n'avaient pas été informés de la gratuité de l'enregistrement à l'état civil dans le cadre de cette campagne extraordinaire. Ces personnes, qui constituent la majorité des non inscrits à l'état civil, ont vu arriver dans leur village les Conseillers villageois (les représentants de la commune pour chaque village), qui les ont informées de l'arrivée des équipes mixtes pour l'enregistrement des naissances et de la gratuité de la démarche. Elles ont vu arriver au jour fixé un groupe d'une dizaine de personnes composé de juges, d'employés municipaux, parfois du maire en personne. Cette démarche a donné une grande visibilité à la campagne et a eu un grand impact sur les gens. Au cours des visites que nous avons effectuées dans les différentes provinces, dans les villages, nous avons toujours vu une grande affluence, qui montre comment la population aperçoit l'importance capitale de l'enregistrement. La population a eu une réaction étonnante. Le déplacement du personnel de l'Etat a constitué un fait inédit qui a eu un grand impact et un grand écho. Il a favorisé la sensibilisation de la population et l'information sur la campagne.

Cette mobilisation de l'Etat a permis d'obtenir des résultats vraiment remarquables :

sur une population de 15.300.000 habitants, près de 4.403.000 personnes ne possédaient pas de papiers d'identité au moment du lancement de l'opération. Le bilan partiel du 30 mars 2010 a montré que 2.707.000 personnes avaient déjà reçu la copie intégrale de leur acte de naissance ou étaient sur le point de compléter les démarches. D'après les données que nous avons, on peut dire qu'on va bientôt franchir les 3 millions de personnes enregistrées à l'état civil. Cela signifie que la campagne a obtenu un très grand succès. Ce colloque international qui se tient à Ouagadougou veut être aussi pour nous, de Sant'Egidio, une manière de rendre hommage au grand effort déployé à travers tout le pays.

Evidemment la campagne n'est pas encore terminée, et nous pouvons dire aujourd'hui que nous faisons un bilan à mi-parcours. Mais le signal donné est très important : l'objectif de réaliser un état civil efficace, durable et universel est à portée de main.

Les juges et les officiers d'état civil ont parlé avec un très grand nombre de personnes, et ont écouté les raisons pour lesquelles celles-ci n'étaient pas encore inscrites à l'état civil. Ce grand travail a permis d'avoir une photographie réelle de l'état du pays et de planifier toutes les mesures nécessaires pour rendre pérenne, durable et universel le système d'état civil.

Un des problèmes que nous avons rencontrés est celui des femmes. Nous avons vu l'importance de leur engagement pour l'enregistrement des enfants à l'état civil ; leur propres enfants ainsi que les enfants dont elles ont la charge.

Cependant pour bon nombre de femmes il est très difficile de se faire enregistrer à l'état civil, parce que avec le mariage elles rejoignent leur mari, d'où la difficulté de se faire enregistrer. En effet, retourner au lieu de naissance, qui est l'unique lieu où se faire enregistrer, demeure un problème. Nous offrons notre disponibilité pour envisager des procédures pour faciliter l'enregistrement à l'état civil de ces femmes.

Un grand travail que nous allons entreprendre dans les jours à venir est celui de la formation des officiers d'état civil, et aujourd'hui, dans cette salle, sont présents 58 chefs de service de l'état civil qui participent à une formation ici à Ouagadougou et qui formeront à leur tour les officiers et les agents d'état civil de leur province.

Cette formation s'inscrit dans un plan de renforcement des capacités et de la diffusion sur le territoire des centres d'état civil et de réalisation des procédures destinées à garantir l'enregistrement de tous les enfants au moment de leur naissance.

Un autre aspect central de l'intervention à cette phase de la campagne est celui de réaliser une sensibilisation efficace de la population : à travers des campagnes de cinéma mobile, de théâtre itinérant, les crieurs publics, les radios rurales, les actions menées par les communes. Ces initiatives permettront d'expliquer à tous les procédures d'inscription.

Nous travaillons également à la réalisation d'un système efficace d'archivage des documents imprimés et au renforcement du système d'archivage numérique, de manière à pouvoir l'étendre bientôt à l'ensemble du territoire national.

Cette opération ainsi articulée et complexe a été rendue possible grâce à une synergie des acteurs et à la grande contribution apportée par chacun. Elle n'aurait pas été possible sans le grand effort des acteurs nationaux : les administrations locales, des Présidents et Secrétaire généraux des régions, aux Haut Commissaires des provinces, aux maires, aux officiers d'état civil ; les juges et l'ensemble du personnel des tribunaux, des Juges de Grande Instance, aux préfets, à l'ensemble des membres des Tribunaux départementaux et d'arrondissement. Cela n'aurait pas été possible sans une bonne collaboration entre les ministères impliqués dans l'opération, du Ministère pour la Promotion des Droits Humains, qui a piloté l'opération et qui a harmonisé les différentes

contributions, au Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et au Ministère de la Justice. Ce fut véritablement un effort du pays tout entier et à tous les niveaux.

C'est la première fois qu' un pays d'Afrique sub-saharienne lance un programme d'aussi vaste envergure pour rendre le système d'état civil efficace et durable.

Au nom du programme BRAVO ! de la Communauté de Sant'Egidio, je voudrais exprimer ma joie et notre joie de voir ces résultats si encourageants. Je tiens à dire que dans la collaboration qui s'est instaurée au long de ces deux années de travail, la conviction profonde et l'engagement concret à travailler pour rendre meilleure la vie des habitants de ce pays et à rendre l'Etat plus proche de ses citoyens a toujours animé les responsables de la campagne, aux plus hauts niveaux comme aux niveaux les plus opérationnels.

C'est pourquoi je voudrais confirmer notre disponibilité à rester à vos côtés dans la deuxième phase de l'opération, qui ne consiste plus seulement dans l'enregistrement des naissances, mais qui doit permettre au Burkina Faso d'avoir un système solide d'enregistrement de la population qui soit en mesure de fournir des papiers d'identité à tous les citoyens de ce pays.

Merci.